



Charte du réseau métier RESINFO

1. Définition.....	2
2. Missions.....	2
3. Objectifs.....	3
4. Fonctionnement.....	3
a) Comité de pilotage et bureau.....	3
b) Comité d'animation.....	4
Composition.....	4
Missions.....	4
Renouvellement.....	4
c) Groupes de travail.....	5
d) Liste de diffusion.....	5
5. Évaluation.....	5

Ce document a été rédigé par le comité de pilotage
(resinfo-contact@services.cnrs.fr).

Il est disponible sur le site web RESINFO

<https://www.resinfo.org>

1. Définition

RESINFO est une fédération des réseaux métiers d'Administrateurs Systèmes et Réseaux (ASR) dans le milieu de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Cette fédération est soutenue et reconnue comme un réseau métier par la plateforme des réseaux de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires (MITI), sous la tutelle du CNRS.

RESINFO fédère, au sein de communautés, les Administrateurs Systèmes et Réseaux (ASR) des unités de recherche, des services et directions du CNRS et de ses partenaires de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI). Les ASR sont principalement des ingénieurs et techniciens (IT) de la Bap E, famille B (ex famille C) comme définie par le RÉFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (REFERENSv3).

Ces communautés sont issues de régions différentes et se sont organisés en réseaux de compétences.

Toute personne membre d'un réseau régional rattaché à RESINFO, est membre de fait de RESINFO. Les actions de RESINFO s'adressent à ses membres, mais aussi à toutes les personnes exerçant des fonctions d'administration des systèmes et réseaux dans le contexte de la recherche et de l'enseignement supérieur. Néanmoins, il n'est pas nécessaire d'être membre d'un réseau régional pour être membre de RESINFO.

2. Missions

Les missions de RESINFO sont de :

- faciliter la communication et les échanges de compétences entre les membres (partage des bonnes pratiques métiers, partage de savoir-faire),
- mutualiser les expériences,
- effectuer et stimuler une veille métier et technologique, pour aider les membres à anticiper les changements,
- faciliter l'accès à des savoir-faire techniques et organisationnels afin d'aider les ASR à construire un système d'information stable et sécurisé, et d'intégrer des outils informatiques performants afin de soutenir les activités de recherche.

3. Objectifs

Les objectifs de RESINFO sont de :

- participer activement à la formation,
- promouvoir la diffusion des formations entre les réseaux fédérés de RESINFO,
- favoriser la cohésion et les échanges au sein de la fédération en proposant une fois par an un comité d'animation regroupant les représentants de l'ensemble des réseaux régionaux et ses partenaires,
- accompagner les réseaux régionaux pour mettre en place des actions de formation, locales ou nationales, du point de vue logistique ou financier,
- tenir à jour des viviers d'experts,
- mettre en place des actions structurantes et ouvertes avec les réseaux métiers
- être acteur et interlocuteur, et être force de proposition auprès des instituts, directions et instances du CNRS et, plus largement, des organismes d'Enseignement Supérieur et Recherche et de l'Innovation,
- prendre part activement à la veille métier en collaboration avec les partenaires concernés (OMES...) en particulier au sujet de l'évolution du soutien à la recherche.

4. Fonctionnement

a) Comité de pilotage et bureau

Le réseau est composé d'un comité de pilotage (CoPil) lui-même constitué de 12 personnes maximum issues du réseau. Ce comité de pilotage désigne parmi ses membres un bureau, interlocuteur direct de la plate-forme des réseaux de la MITI. Ce bureau est composé de 3 membres :

- l'animateur de RESINFO,
- le correspondant budget,
- le référent formation,

Le bureau est en charge de relayer auprès de ses membres des informations venant de la MITI et de lui transmettre les remarques et les questions du comité de pilotage et plus largement de l'ensemble de la communauté représentée.

Le comité de pilotage est chargé vis à vis de la MITI de :

- rendre compte des actions du réseau par la rédaction d'un bilan annuel et l'annonce des projets à venir,
- la rédaction d'une demande de budget annuel,
- la rédaction d'un plan de formation annuel,

- la préparation de l'évaluation du réseau tous les quatre ans,
- la transmission des informations venant de la MITI vers la communauté et inversement.

Le CoPil se réunit par visioconférence principalement deux à trois fois dans l'année. La présence de tous les membres est demandée. Il se peut cependant qu'un membre ne puisse se joindre aux réunions. L'absence prolongée (plus de 2 fois consécutives) d'un membre aux réunions sera l'objet d'une discussion pour évaluer l'implication du membre en question.

La durée du mandat des membres du CoPil et du bureau est de 4 ans, renouvelable une seule fois. Il est préférable que le renouvellement soit partiel.

La procédure de renouvellement est la suivante :

- Appel à candidature auprès de l'ensemble de la communauté RESINFO ou cooptation.
- Les membres du réseau intéressés sont invités à proposer leur candidature par mail en indiquant en quelques lignes leur intérêt pour le réseau et en précisant leur souhait par rapport aux missions du CoPil. Des échanges informels avec un ou plusieurs membres du Copil au préalable sont conseillés.
- Les membres souhaitant rejoindre le CoPil devront partager les valeurs de la charte et manifester leur implication dans l'organisation d'événements de leur réseau régional.
- Vote au sein du comité d'animation.
- Un transfert de compétence entre les anciens et nouveaux membres est mis en place dans l'année qui suit.

Les membres du CoPil sont chargés de mission auprès de la MITI et disposent s'ils le souhaitent et lorsqu'ils sont agents CNRS d'une décharge de temps de travail de 5% (CoPil) à 10% (bureau) en accord avec leur directeur d'unité.

b) Comité d'animation

Composition

Le comité d'animation est composé :

- du CoPil,
- d'un membre par réseau régional (liste à cette adresse <https://resinfo.org/spip.php?article7>),
- d'un membre par partenaire (<https://resinfo.org/spip.php?article64>)

Missions

Le comité d'animation a pour mission :

- de favoriser la cohésion et les échanges,
- d'établir le bilan des actions passées (pour chaque réseau régional, réseau partenaire et pour le CoPil),
- de présenter les actions engagées et prévues pour l'année à venir, et d'être force de proposition pour des actions (ANF, GT...) communes à venir,

- pour chaque réseau régional, de détailler leur demande de moyens financiers.

Renouvellement

Le renouvellement des membres du comité d'animation, hors CoPil (expliqué précédemment) s'effectue en fonction des modalités spécifiques aux réseaux régionaux et aux partenaires.

c) Groupes de travail

La création d'un Groupe de Travail (GT) dépend de différents paramètres :

- une action à mener relevant des missions du réseau (évaluation du réseau, comité d'ANF ...),
- une proposition d'un ou de plusieurs membres de la communauté sur un sujet donné et avec l'aval du comité de pilotage.

Un GT est donc un sous ensemble des membres du réseau qui souhaite coopérer sur un sujet particulier en lien étroit avec l'activité du réseau.

La durée de vie d'un GT est variable selon les objectifs qu'il se fixe et atteint chaque année. Si ce n'est pas le cas, une discussion sur le cadre de fonctionnement du GT doit être entreprise avec le Copil RESINFO.

Un rapport annuel du GT est demandé par le CoPil pour la demande de budget. Un rapport final du GT est aussi nécessaire afin de partager le travail effectué et les conclusions avec la communauté.

d) Liste de diffusion

RESINFO est en charge d'une liste de diffusion nationale : asr@services.cnrs.fr à la disposition des ASR de l'Enseignement Supérieur et la Recherche et de l'Innovation exerçant leur métier dans un contexte de recherche. Elle est maintenue et modérée par deux à trois personnes dont une appartenant au CoPil. Tout ASR issu de la communauté Enseignement Supérieur et Recherche peut s'abonner à cette liste de diffusion.

5. Évaluation

RESINFO est évalué par la MITI tous les quatre ans. RESINFO répond à toutes les sollicitations de la MITI nécessaires à cette évaluation.